



# Le projet éducatif

## Nos valeurs

**Ville Auvergne place l'enfant au centre de ses projets.** Profondément attachée aux valeurs de l'éducation populaire, son but est de rendre les enfants acteurs de leur développement et de leur environnement. L'enfant est un être à part entière dont les besoins sont respectés, dont la parole est écoutée, dont l'émancipation et l'autonomie sont accompagnées, dans la volonté de rendre vivante la Charte Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) que l'association considère comme texte de référence.

**Ville Auvergne est un mouvement qui s'alimente du militantisme de ses membres et de ses techniciens.** Ses bénévoles et ses techniciens sont des passionnés de l'éducation qui construisent et s'engagent dans les actions qui se font au bénéfice de l'enfant. Ils ont à cœur de remettre à jour régulièrement leurs savoirs sur l'enfance et de s'informer sur les innovations en matière de loisirs éducatifs et d'éducation populaire. Ils s'appuient principalement sur les pédagogies Montessori - Freinet - Dewey - Korczak et sont attachés à faire vivre la CIDE.

**Ville Auvergne est un mouvement laïque et apolitique.** Laïque car elle accepte l'appartenance et la non-appartenance religieuse de chacun dans le respect des lois de la république et du « vivre ensemble ».


Les spécificités religieuses font l'objet d'acceptations mutuelles sans préjugés ni prosélytisme.

Apolitique car elle n'est assujettie à aucun parti ni ne pratique de propagande politique.




**Ville Auvergne est un mouvement qui promeut la mixité sociale dans l'ensemble de ses actions.**

Nous la définissons comme étant la volonté de permettre des temps communs de vie à l'ensemble de notre public (enfants, adolescents, jeunes adultes, animateurs, familles socialement fragiles, personnes aux origines variées, porteurs de handicaps...) sur chacun de nos lieux d'intervention (ruraux, périurbains et urbains) où se déroulent nos actions (structures de loisirs éducatifs, animations périscolaires, animation locale, formations...).



**Ville Auvergne est un mouvement qui crée du lien éducatif et social.** Déjà, elle crée du lien avec les familles en les considérant souveraines de l'éducation de leur enfant, notamment en étant un point d'écoute et d'appui à la parentalité et en co-construisant ses projets avec elles. Aussi, elle crée du lien avec les écoles en étant source de propositions pour des projets communs pour une meilleure continuité école-loisirs-famille. Également, elle met en œuvre les politiques enfance-jeunesse de ses partenaires en s'appuyant sur leurs projets de territoire.



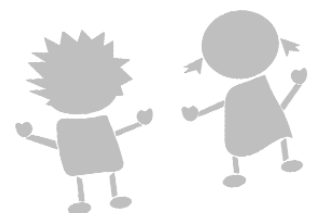
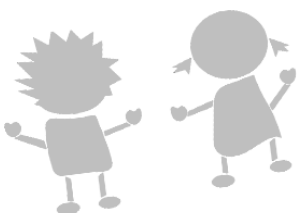
**Ville Auvergne est un mouvement qui développe la formation, l'accompagnement et la promotion des métiers de l'animation.**

Elle a à souhait de professionnaliser les équipes en promouvant les formations diplômantes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle a à cœur d'améliorer la qualité des accueils par des formations diverses continues (aménagement des structures, communication non violente, mise en valeur d'ateliers...).

Elle incite les animateurs à l'engagement civique par des contrats d'engagement éducatif.

Elle promeut les principes et est guidée par l'éducation populaire.

**Ville Auvergne est un mouvement qui veille aux recommandations pour la santé des enfants.** Notamment, les recommandations émanant de l'OMS et de l'ARCOM sont particulièrement surveillées.



# Objectifs éducatifs

## Donner à l'enfant un rôle d'acteur

### Rendre l'enfant acteur de son environnement :

- par les responsabilités prises dans le centre.
- par sa participation à l'élaboration des projets du centre.
- par l'exploitation de ses savoirs ou qualités particulières au profit de tous.
- par son action pour rendre les centres plus écologiques.
- par la facilitation de son entrée en communication avec les autres.

### Rendre l'enfant autonome:

- en permettant la prise de risques mesurée.
- en aidant l'enfant à savoir s'occuper seul de lui-même.

### Donner à l'enfant une place entière :

- en respectant sa parole
- en respectant et en accompagnant ses émotions.

## Permettre à l'enfant de s'épanouir dans la vie collective

### **Permettre à l'enfant de s'épanouir dans la vie collective,**

c'est d'une part développer chez lui des logiques coopératives  
(l'autre est un allié qui m'est complémentaire et non un adversaire)

:

- en pensant la coopération au sein de leurs équipes et entre les centres.
- en privilégiant pour les publics les activités et jeux coopératifs plutôt que d'opposition.

### **Permettre à l'enfant de s'épanouir dans la vie collective,**

c'est d'autre part chez lui l'envie d'aller vers l'autre, son empathie, sa solidarité et son altruisme :

- en permettant à ces futurs citoyens de connaître des associations où ils pourront continuer à s'investir.
- en prenant part aux projets locaux : projets des médiathèques, des écoles, des communautés de communes..
- en prenant part à des projets solidaires : projets de création artistique sur les droits de l'enfant.
- en valorisant et en employant les compétences et les savoir-faire des parents.

## Enrichir la culture de l'enfant

Cet objectif a pour finalité de développer la curiosité des enfants et d'élargir leur champ de vision et de connaissance grâce à l'exploration de plusieurs domaines culturels :

- Humanistes

- Scientifiques

- Artistiques

- Littéraires

- Culinaires

- Sportifs

- Ludiques

- ...

## Former les acteurs de l'animation

Par :

- la professionnalisation des intervenants et des structures.

- le tutorat et l'accompagnement des alternants professionnels.

- l'accompagnement et la valorisation de l'engagement volontaire et éducatif dans le cadre des diplômes

BAFA-BAFD.

- La proposition de modules et de temps de formation continue sur différents domaines

## Transcription technique

La mise en œuvre de ce projet est placée sous la responsabilité du conseil d'administration. Il en assurera la promotion et en pilotera le suivi et l'évaluation annuelle en s'appuyant sur les équipes techniques.

Les actions les plus courantes de mise en œuvre porteront sur la mise en place et la gestion d'ACM d'une part, et sur des actions de formation d'encadrants d'autre part. Toutefois, d'autres projets ou actions pourront être décidés en fonction de leur pertinence dans la poursuite des objectifs de ce projet.

Les instances vérifieront en outre la cohérence entre les actions menées dans le cadre des projets pédagogiques et d'actions et les intentions décrites dans ce document.

Pour leur part, les responsables d'actions (directeurs de structure, formateurs, animateurs responsables..) sur le terrain auront connaissance de ce document et s'emploieront à mettre en œuvre ses intentions dans leurs projets (pédagogiques, d'animation, de formation, d'action...).